

Près de 81 000 emplois liés au tourisme en Bretagne

Insee Analyses Bretagne • n° 115 • Décembre 2022



La Bretagne compte en moyenne 74 100 emplois directement liés à la présence des touristes en 2019, et 80 900 en comptabilisant les emplois dits « en amont » (liés au transport des touristes et à la préparation des voyages). Les emplois directement liés au tourisme représentent 6,9 % des emplois de la région, ce qui la place en 4^e position sur les 13 régions de France métropolitaine. Au plus fort de la saison, en août, le nombre d'emplois générés par la venue des touristes s'élève à 104 000, soit plus du double qu'au mois de janvier. Si l'hébergement-restauration occupe près d'un tiers des emplois liés au tourisme, d'autres secteurs d'activité bénéficient également de la venue de touristes, comme le commerce de détail non alimentaire, les grandes surfaces, les sports et loisirs ou encore l'artisanat. Les zones littorales sont les plus concernées par l'emploi touristique, mais la Bretagne intérieure enregistre également un léger surplus d'emplois liés au tourisme en saison estivale.

En partenariat avec :

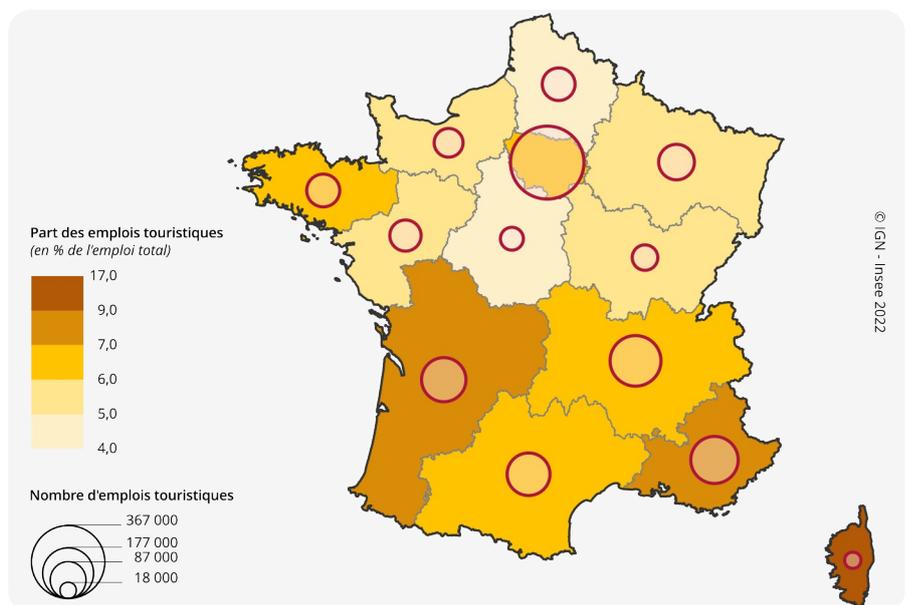


Tourisme
BRETAGNE ^{BE}

La Bretagne : une région de tourisme

La Bretagne est une région attractive sur le plan touristique. Lors de la saison estivale 2022, entre avril et septembre, les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (résidences hôtelières et de tourisme, villages de vacances, maisons familiales et auberges de jeunesse) enregistrent près de 21,9 millions de nuitées. Rapporté au nombre d'habitants de la région pour évaluer l'importance de l'activité touristique, la Bretagne se situe à la cinquième place parmi les régions de France métropolitaine. Par ailleurs, la part des résidences secondaires dans le parc de logements s'élève à 13,3 % dans la région, nettement au-dessus de la moyenne nationale (9,9 %). Ainsi, la Bretagne se situe en quatrième position en la matière, derrière la Corse (37,7 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (17,8 %) et l'Occitanie (15,5 %). Au-delà des nuitées générées dans les hébergements touristiques, les **touristes** participent à la vie locale et alimentent le tissu économique régional durant leur séjour. Ce surplus d'activité enregistré dans différents secteurs, comme le commerce de proximité ou les activités de loisirs, se traduit aussi en termes d'emplois.

► 1. Nombre d'emplois directement liés au tourisme et part dans l'emploi total par région en France métropolitaine en 2019



Source : Insee, base tous salariés 2019, base non-salariés 2019.

Le tourisme génère près de 7 % de l'emploi régional

En 2019, l'économie du tourisme mobilise au total en moyenne 80 900 emplois sur l'année en Bretagne, soit presque l'équivalent de l'emploi dans le secteur de la construction. Parmi eux, 6 800 sont dits emplois « en amont ». Ils sont liés à la

préparation de séjours via les agences de voyage (1 400 emplois) ou les sites de réservation (100), mais concernent surtout l'acheminement de touristes vers leur lieu de séjour (5 300). Ces derniers se répartissent entre différents modes de transport : train ou modes de transport interurbains (1 300), bateau (3 000) ou avion (1 000). Par définition, ces emplois

ne sont pas rattachés au lieu de villégiature et ne comptent donc pas comme **emplois touristiques** régionaux au sens strict.

Directement liés à la présence de touristes sur le territoire breton, 74 100 emplois constituent l'essentiel des emplois de l'économie du tourisme et représentent 6,9 % de l'emploi régional ► **figure 1**. Ce nombre d'emplois touristiques classe la Bretagne en septième place des régions de France métropolitaine, derrière notamment l'Île-de-France et les régions de la moitié sud du pays. Le poids de ces emplois dans l'emploi total régional classe la Bretagne en 4^e place des régions de métropole, après la Corse (17,0 %), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,9 %) et la Nouvelle-Aquitaine (7,1 %).

Une forte saisonnalité de l'emploi touristique régional

Directement influencé par la présence des touristes, l'emploi touristique varie tout au long de l'année ► **figure 2**. En Bretagne, il est minimal pendant les premiers mois de l'année qui correspondent à la basse saison. Ainsi, au mois de janvier, malgré le creux d'activité, le tourisme génère 50 400 emplois. Avec l'arrivée des beaux jours et l'afflux croissant de touristes, les emplois nécessaires à l'activité touristique augmentent peu à peu au fil des mois. L'emploi touristique atteint son maximum en août, au plus fort de la saison, avec 104 000 emplois. Puis progressivement, avec le départ des touristes et les arrivées qui diminuent, le niveau de l'activité touristique baisse ; les besoins en emplois diminuent alors graduellement.

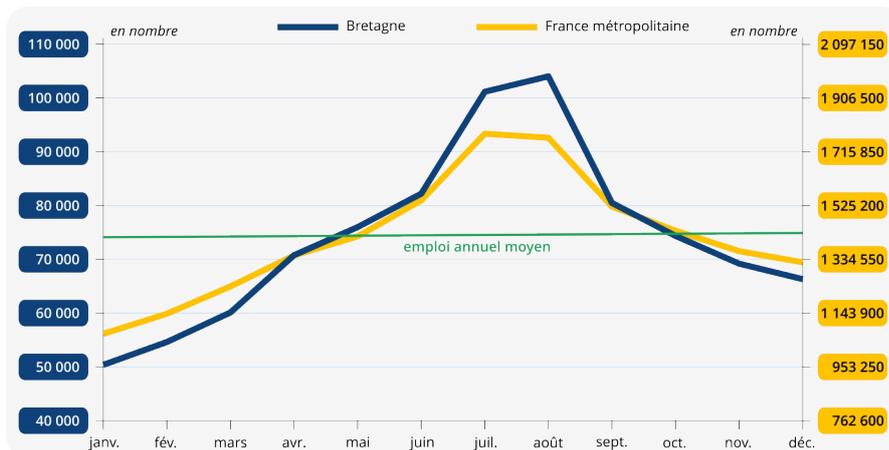
Cette saisonnalité est marquée en Bretagne comme dans d'autres régions de France, mais elle l'est davantage qu'au niveau national : le nombre d'emplois fait plus que doubler entre le niveau le plus bas et le niveau le plus haut (il est multiplié par 2,1), alors que dans l'ensemble de la France métropolitaine, le facteur d'écart est moins important (1,7).

Une présence marquée dans l'hébergement-restauration, mais pas seulement

Directement liées à l'accueil des touristes dans la région, les activités d'hébergement et de restauration concentrent une grande partie – un tiers – des emplois touristiques bretons. Pour autant, les touristes, en particulier ceux séjournant en résidence secondaire ou en hébergement locatif, reproduisent aussi sur leur lieu de villégiature des comportements et habitudes d'achat qu'ils peuvent avoir sur leur lieu de résidence habituel. Ainsi, les activités sur lesquelles le tourisme a une incidence couvrent un champ économique très large et diversifié : plus de 150 activités économiques sont concernées. Elles peuvent se regrouper en 11 grands secteurs d'activité ► **figure 3**.

Parmi ceux-ci, le secteur du commerce de détail non alimentaire représente 19 % des emplois touristiques régionaux, soit 14 100 emplois. Les grandes surfaces comptent également parmi les principaux

► 2. Évolution mensuelle des emplois touristiques au cours de l'année 2019



Lecture : Afin de comparer les évolutions de l'emploi touristique en Bretagne et en France métropolitaine, les niveaux moyens de l'emploi régional et de l'emploi national sont en regard sur les deux échelles, et l'étendue des échelles correspond à des variations identiques en pourcentage.

Source : Insee, base tous salariés 2019, base non-salariés 2019.

bénéficiaires de cette clientèle de passage puisque 9 400 emplois du secteur y sont liés. Viennent ensuite le secteur des sports et loisirs (activités de clubs de sport, de parcs d'attraction et autres activités de loisirs) et le secteur de l'artisanat (principalement boulangerie, pâtisserie, charcuterie), avec respectivement 5 700 et 5 500 emplois.

Des emplois touristiques présents sur tout le territoire mais inégalement répartis

L'activité touristique est présente sur tout le territoire breton et les emplois touristiques se répartissent donc dans l'ensemble des dix *Destinations touristiques* identifiées ► **encadré 1**. Pour autant, le volume et le poids qu'ils représentent localement varient selon les territoires, en fonction de l'importance du nombre de touristes venant y séjourner mais aussi du tissu économique local.

Ainsi, les *Destinations* littorales Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel et

Bretagne Sud - Golfe du Morbihan se détachent particulièrement par leur nombre d'arrivées de touristes dans les hébergements touristiques : en 2019, chacune d'elles totalise plus d'un million d'arrivées. Ces zones littorales concentrent un grand nombre des emplois touristiques régionaux, et ceux-ci y ont un poids plus important que dans d'autres *Destinations touristiques* ► **figure 4**. Par exemple, la zone de Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel regroupe 12 400 emplois touristiques, qui représentent 11,7 % du total des emplois.

La présence d'un grand pôle urbain sur un territoire, du fait de la concentration des emplois, se traduit par un nombre d'emplois touristiques important ; mais dans ces zones, leur part est relativement faible. En particulier, dans la *Destination touristique* Rennes et les Portes de Bretagne, les 13 000 emplois touristiques ne représentent que 4,2 % de l'emploi total.

Enfin, les zones moins peuplées du Centre Bretagne, correspondant aux

► 3. Répartition des emplois touristiques bretons par secteur d'activité en 2019

Secteur d'activité	Bretagne		France métropolitaine	
	Nombre d'emplois touristiques	Part dans l'emploi total (en %)	Nombre d'emplois touristiques	Part dans l'emploi total (en %)
Hébergement, restauration, cafés	24 200	32,6	543 600	37,2
<i>Hébergement</i>	13 900	18,8	293 100	20,1
<i>Restauration, cafés</i>	10 300	13,9	250 500	17,2
Commerce de détail non alimentaire	14 100	19,0	246 000	16,8
Grandes surfaces	9 400	12,6	116 900	8,0
Autres activités*	6 200	8,4	154 200	10,6
Sport et loisirs	5 700	7,7	124 900	8,6
Artisanat	5 500	7,5	63 400	4,3
Patrimoine et culture	3 300	4,4	87 900	6,0
Commerce de détail alimentaire	3 100	4,2	63 900	4,4
Soins	1 900	2,5	44 100	3,0
Offices de tourisme	700	1,0	15 900	1,1
Total	74 100	100,0	1 460 800	100,0

* Regroupe un ensemble d'activités très hétérogène (agences immobilières, gestion des déchets, taxis, ...)
Source : Insee, base tous salariés 2019, base non-salariés 2019.

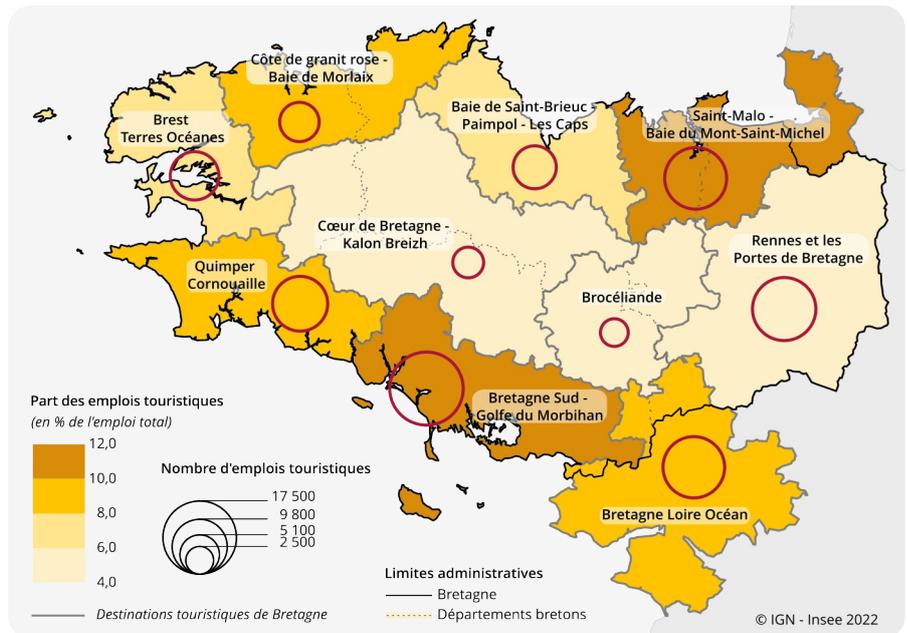
Encadré 1 - Les Destinations touristiques de Bretagne et le réseau MORGOAT

Le développement touristique ne peut se penser au prisme de mailles administratives mais doit, pour sa performance, être centré sur l'utilisateur, ses modèles de consommation et ses bassins de fréquentation. Les **Destinations touristiques de Bretagne** ont, de ce fait, été définies à partir de l'analyse du comportement des visiteurs lors de leur séjour en Bretagne durant la mise en œuvre du dispositif MORGOAT Enquête Tourisme entre 2005 et 2006. Elles constituent aujourd'hui la maille de référence du développement touristique en Bretagne. Les **Destinations touristiques** sont des territoires de projets correspondant aux univers de découverte des visiteurs eux-mêmes. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme des vecteurs de différenciation et d'innovation au service de l'élaboration d'une offre durable. Chaque **Destination** est dotée d'une stratégie intégrée de développement touristique. Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de **Destination**, elle fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

MORGOAT signifie « Mise en Œuvre Régionale et Globale de l'Observation de l'Activité Touristique ». Ce réseau a pour objectif l'harmonisation et la valorisation de données statistiques à destination des acteurs du tourisme breton. Au sein du réseau MORGOAT, agences de développement touristique, chambres de commerce et d'industrie, agences d'urbanisme, offices de tourisme, intercommunalités et autres partenaires mutualisent leurs moyens techniques et financiers afin de produire une information touristique fiable et comparable pour tous les territoires bretons.

Destinations Brocéliande et Cœur de Bretagne - Kalon Breizh, cumulent moindre affluence touristique et plus faible concentration d'emplois. Aussi le nombre d'emplois touristiques y est-il globalement plus faible : 2 500 emplois en moyenne annuelle soit 5,4 % de l'emploi total pour la zone de Brocéliande, et

► 4. Nombre d'emplois directement liés au tourisme et part dans l'emploi total par Destination touristique en 2019



Source : Insee, base tous salariés 2019, base non-salariés 2019.

3 100 emplois touristiques soit 4,4 % de l'emploi total pour la zone du Cœur de Bretagne. Ce constat est cependant à nuancer : l'emploi touristique de ces deux **Destinations** tend à augmenter plus fortement qu'ailleurs. Ainsi, entre 2018 et 2019, elles ont gagné entre 300 et 400 emplois touristiques, soit plus de 10 % de l'emploi touristique dans ces territoires, alors que dans l'ensemble des **Destinations touristiques de Bretagne**, le gain d'emplois sur cette période est de 7,2 % en moyenne.

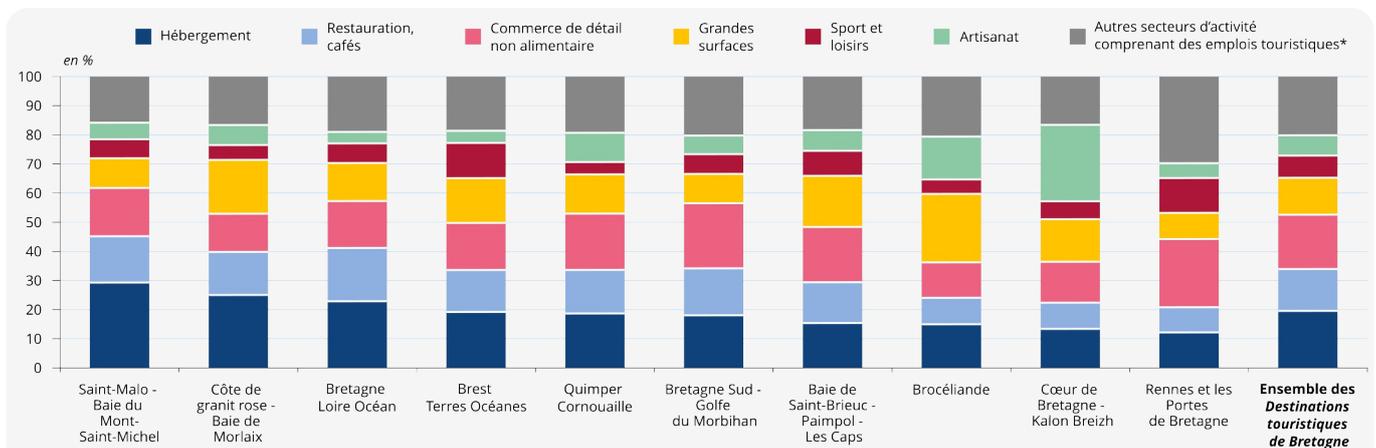
Dans ces dix **Destinations touristiques**, les quatre premiers secteurs d'activité (hébergement, restauration-café, commerce de détail non alimentaire et grandes surfaces) cumulent entre la moitié et près des trois quarts des emplois touristiques ► **figure 5**. Toutefois, le volume d'emplois touristiques varie différemment au cours de l'année selon l'espace considéré : multiplié par 1,5 au plus fort de la haute saison par rapport au point bas dans la **Destination** Rennes et

les Portes de Bretagne, il est multiplié par 2,5 dans la **Destination** Bretagne Loire Océan. Ces écarts s'expliquent notamment par la composition du tissu économique et l'importance de secteurs plus saisonniers. Dans la zone Bretagne Loire Océan par exemple, les secteurs de l'hébergement et de la restauration et cafés représentent en moyenne sur l'année deux emplois touristiques sur cinq, mais le nombre d'emplois y est multiplié par 2,8 entre le mois de janvier, point le plus bas, et le mois d'août, point le plus haut.

Des profils d'emplois proches en Bretagne et en France

En Bretagne comme en France métropolitaine, plus de quatre emplois touristiques sur cinq sont salariés. Les caractéristiques de ces emplois sont dans l'ensemble assez proches de celles des emplois touristiques salariés au niveau national. La part des femmes parmi les

► 5. Répartition des emplois touristiques par secteur d'activité dans les Destinations touristiques de Bretagne en 2019



* Patrimoine et culture, commerce de détail alimentaire, soins, offices de tourisme, autres activités (divers).
Source : Insee, base tous salariés 2019, base non-salariés 2019.

Encadré 2 - En 2022, l'emploi touristique dépasserait le niveau qu'il avait atteint avant la crise sanitaire

La crise sanitaire a fortement touché le secteur du tourisme. Il n'est pas possible, pour l'instant, de connaître les évolutions récentes de l'ensemble de l'emploi touristique tel que défini dans cette étude. Cependant, l'emploi salarié dans les secteurs de l'hébergement touristique et de la restauration, qui avait baissé d'environ 10 % en 2020 par rapport à 2019, a fortement rebondi et dépasse, au deuxième trimestre 2022, son niveau d'avant-crise. Par ailleurs, la fréquentation touristique durant la saison 2022 est en hausse de 7,2 % dans les établissements d'hébergement touristique par rapport à la saison 2019.

salariés occupant ces emplois est cependant légèrement plus élevée en Bretagne (57 %) qu'en France (53 %). La répartition par âge est proche de celle observée au niveau national, même si les moins de 25 ans y sont un peu plus présents : la Bretagne est, avec les Pays de la Loire, l'une des deux seules régions de métropole où la part des jeunes dans ces emplois dépasse 20 % (comparé à 18 % à l'échelle nationale). La majeure partie des salariés du tourisme sont des employés : ils occupent six emplois sur dix, comme au niveau national. Les deux

tiers des contrats de travail sont des CDI, ce qui témoigne d'une certaine stabilité de l'emploi. De même, plus de 70 % des emplois sont à temps complet. Le salaire horaire net moyen des salariés du tourisme en Bretagne, qui s'établit à 11,70 €, se situe dans le bas du tableau des régions de métropole. De ce fait, le salaire annuel net moyen est bien plus bas en Bretagne qu'au niveau national (14 300 € contre 15 500 €). Ces caractéristiques des emplois touristiques salariés régionaux diffèrent cependant selon les secteurs d'activité.

Les 13 200 emplois non salariés regroupent des formes d'activité très différentes, alliant des micro-entrepreneurs à des indépendants installés depuis de nombreuses années. Toutefois, quelques caractéristiques de l'emploi touristique non salarié régional ressortent, par comparaison avec le niveau national. Les secteurs de la restauration (20 %) et de l'hébergement (16 %) concentrent davantage de non-salariés en Bretagne qu'au niveau national (respectivement 14 % et 13 %). Les femmes non salariées sont davantage représentées dans la région (44 %, contre 40 % en France métropolitaine). Enfin, en Bretagne, les revenus perçus sont en moyenne légèrement supérieurs aux montants au niveau national (20 000 € contre 17 400 €) et correspondent un peu plus fréquemment à l'exercice d'une seule activité dans l'année (87 %, comparé à 85 %).

Laurent Auzet, Dominique Tacon (Insee)

► Sources

Cette étude mobilise principalement les sources suivantes (millésime 2019).

La **base tous salariés**, produite à partir de déclarations administratives des employeurs, fournit des informations sur le type d'emploi et la rémunération des salariés. Elle couvre l'ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, ceux des trois fonctions publiques, ainsi que ceux des particuliers employeurs. Cette base permet d'analyser les emplois et les salaires selon la nature de l'emploi (durée, conditions d'emploi, qualification, rémunération...), les caractéristiques du salarié (sexe, âge, département de résidence) et de l'établissement employeur (secteur d'activité, lieu d'implantation, taille...).

La **base non-salariés** fournit des informations sur l'emploi et les revenus d'activité des non-salariés : entrepreneurs individuels, micro-entrepreneurs, gérants majoritaires de société (hors aides familiaux). Elle est issue des fichiers administratifs de l'Acoss, qui recouvre les cotisations sociales, la CSG et la CRDS assises sur les rémunérations des non-salariés non agricoles, à partir notamment des déclarations sociales des indépendants (DSI) et des fichiers gérés par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Ce champ constitue un complément à celui couvert par les sources traitant les déclarations sociales relatives aux salariés (Cesu, Paje ou DNS pour les salariés des particuliers employeurs, DADS ou DSN pour les autres salariés).

► Définitions

Un **touriste** est une personne qui se déplace dans un endroit situé en dehors de son environnement habituel, à des fins personnelles, professionnelles ou pour affaires.

Un **emploi touristique** est un emploi généré par la présence des touristes sur un territoire. Pour les activités exclusivement touristiques comme l'hébergement, l'emploi touristique correspond à l'emploi total puisque ces activités n'existeraient pas sans la présence de touristes. Pour les activités dites partiellement touristiques, comme la restauration ou les grandes surfaces, l'emploi touristique est estimé en ôtant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents. Afin d'étudier l'influence du tourisme sur l'économie des territoires, ne sont retenus comme emplois touristiques (au sens strict) que ceux qui sont localisés sur le lieu de l'activité touristique.



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- **Auzet L., Tacon D. (Insee)**, « Saison touristique d'été : la Bretagne, une destination très prisée en 2022 », *Insee Flash Bretagne* n° 89, novembre 2022.
- **Mariette V. (Insee)**, Tourisme - Les hébergements bretons ont la cote auprès de la clientèle résidant en France », in « Bilan économique 2021 - Bretagne », *Insee Conjoncture Bretagne* n° 39, juin 2022.
- **Bovi H., Le Strat F. (Insee)**, « L'économie des zones d'emploi bretonnes tournée vers l'agroalimentaire et le tourisme », *Insee Analyses Bretagne* n° 94, septembre 2020.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

Directeur de la
publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantisid

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Maquette :
Nathalie Noël

ISSN 2416-9013

© Insee 2022
www.insee.fr

 @InseeBretagne

